



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

30, gd rue abbé de Pradt, 15 160 ALLANCHE, Tél.:
04.71.20.49.26

2 place de la Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax :
04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ALLANCHE 10 H 00

SEANCE DU 15 JUIIN 2016

CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE – RATIO PROMU/PROMOUVABLE

Marc RAYNAUD et Christophe MATHIEU, adjoints techniques principal 2ème classe, peuvent bénéficier d'un avancement au grade au 1er juillet 2016.

Il est créé deux emplois d'adjoint technique principal 1ère classe et le taux du ratio promu/promouvable du grade d'adjoint technique principal 1ère classe est fixé à **100%**

AUBERGE DU CHAMAROUX À MONTGRELEIX - AVENANT AU LOT N°1 : DÉMOLITION – TERRASSEMENTS – RÉSEAUX -GROS OEUVRE

Des travaux supplémentaires imposent d'établir un avenant pour le lot N°1 des travaux de l'Auberge du Chamaroux à MONTGRELEIX.

Lot N°1 : Démolition – Terrassements – Réseaux -Gros Oeuvre

montant du marché initial HT	154.225,10
montant de l'avenant HT	+ 4.997,50
total HT	159.222,60

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT ET DU FONDS INTER- OPÉRATEURS – 2016

FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC D'ALLANCHE

La Maison des Services fonctionne depuis 2013 et qu'en prenant part au dispositif + de services au public impulsé par la Préfecture du Cantal, la Communauté de Communes du Cézallier a souhaité conforter le partenariat avec les organismes avec qui elle proposait du visio-accueil (CAF, MSA), mais aussi étendre l'offre à de nouvelles structures (CPAM, PÔLE-EMPLOI).

A ce titre, nous bénéficions d'une subvention au titre du FNADT.

Pour 2016, nous allons solliciter :

FNADT **5443 €**

Fonds inter opérateurs **5443 €**

SCHÉMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Nous avons reçu de Madame la Préfète du Puy de Dôme l'arrêté de projet de périmètre relatif à l'extension de la Communauté de Communes du Massif du Sancy aux communes de La Godivelle (membre de la Communauté de Communes « Ardes Communauté »), Saint Genes Champespe (membre de la Communauté de Communes « Sancy Artense Communauté »), Le Vernet Sainte Marguerite (membre de la Communauté de Communes « Les Cheires ») et Montgreleix (membre de la Communauté de Communes du Cézallier).

Le conseil évoque le caractère pénalisant du départ de Lugarde vers le Pays de Gentiane en raison des pertes fiscales liées au produit de l'imposition de la microcentrale sur la Santoire.

La retenue a été construite grâce à une forte implication de la commune de Saint Bonnet et les retombées vont essentiellement profiter au regroupement des deux communautés de communes de Gentiane et de Sumène Artense.

Après échange de point de vue et débat, le conseil communautaire adopte l'arrêté de projet de périmètre relatif à l'extension de la Communauté de Communes du Massif du Sancy à l'unanimité moins une abstention.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE – ETUDE RELATIVE À LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, il est nécessaire d'engager une étude pour l'accompagnement opérationnel de la fusion des trois Communautés de Communes du pays de Murat, du Cézallier et du pays de Massiac.

C'est la Communauté de Communes du Cézallier qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude dont le montant s'élève à 23400€HT soit **28080€TTC**.

L'étude doit faire l'objet d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR, le solde étant partagé entre les Communautés de Communes à hauteur d'un tiers pour chacune. Une convention sera établie entre les trois Communautés de Communes à cet effet.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Subvention DETR 80%	9360
Autofinancement	18720

Le Budget nécessite une Décision Modificative pour financer l'opération :

Fonctionnement

Dépenses

c/617 28080

c/678 -9360

Recettes

c/74711 18720

ADHESION A INITIATIVE CANTAL

Nous avons été sollicités par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal pour adhérer à la démarche « Initiative Cantal » qui a pour objet de soutenir les créations d'entreprises.

La participation annuelle est fixée à 0,30 €/habitant, soit **1285 €**.

Nous avons demandé à la CCI de nous fournir les projets qui ont été soutenus récemment : il s'agit de Pierre JAILLET à ALLANCHE (traiteur, plats cuisinés) et Laurence FLORAT à CONDAT (bar tabac presse).

Le conseil décide d'adhérer à Initiative Cantal.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT

Afin d'anticiper d'éventuelles difficultés de trésorerie liées au versement des subventions pour des opérations d'investissement importantes, nous allons solliciter l'ouverture d'une ligne de crédit auprès du Crédit Agricole.

Les caractéristiques de la proposition effectuée par Crédit Agricole Centre France sont les suivantes :
montant : 500.000 €

durée : échéance au 31/05/2017

Taux d'intérêt annuel : variable index de référence + marge , soit 1,2400%

Taux effectif global : 1,44% l'an

périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

commission d'engagement : 1.000,00 €

FOND DE CONCOURS MARCENAT

La Commune de Marcenat a engagé la rénovation d'un bâtiment d'accueil de services aux publics. Ce bâtiment mutualisera sur un même lieu l'agence postale communale, un point d'information, une salle de permanence et la médiathèque municipale.

Le coût global prévisionnel du projet est de 182 841,98 €.

Afin de permettre à la commune, maître d'ouvrage d'émerger à une aide financière du conseil départemental dans le cadre du prochain projet de territoire intercommunal, la Communauté de Communes est sollicitée pour un fond de concours de 5% sur l'opération soit **9 142 €**.

Le conseil valide cette participation qui a déjà fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2016.

ORGANISATION DES SOINS SUR LE CEZALLIER

Jean MAGE, Maire de CONDAT, intervient pour faire le point sur l'organisation des soins et sur l'état des lieux des médecins généralistes et des établissements sanitaires sur le territoire de la Communauté de Communes.

Il apparaît qu'une collaboration entre les secteurs de CONDAT et d'ALLANCHE est fortement souhaitable. Afin d'accélérer le recrutement de médecins, il pourrait être fait appel à un cabinet spécialisé qui prenne en compte la vie au quotidien des praticiens. Cette démarche pourrait alors être conduite par la Communauté de Communes.

L'avis de Christian LEOTY, absent excusé à la réunion, sera sollicité avant de conduire ce projet.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE SOUS PREFET DE SAINT FLOUR

Monsieur le Sous Préfet répond aux questions de l'assemblée sur le projet de fusion des Communautés de Communes du Cézallier, du Pays de MASSIAC et du Pays de MURAT, sur le problème des rats taupiers, le FCTVA.

MOTION SUR L'ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL : RD 16 ET RD 679

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le caractère structurant des RD 679 et RD 16 pour le territoire du Cézallier.

Ces deux axes traversent et irriguent le territoire dans le sens Nord Sud. Ils desservent les bourgs importants d'ALLANCHE, CONDAT et MARCENAT.

La RD 679 est en cours de fin d'aménagement entre CONDAT et MARCENAT. Les travaux ont connu plusieurs périodes d'interruption et ne sont pas conduits de manière régulière. L'état de la chaussée est celui d'une route en chantier et rend la circulation très difficile, voir impossible pour certains types de véhicules.

C'est pourquoi la plupart des usagers de CONDAT utilisaient jusqu'à présent la RD 16 pour circuler vers MURAT, AURILLAC et SAINT FLOUR. Or, depuis le mercredi 4 mai, un éboulement a entraîné la fermeture de cet axe pour une durée indéterminée. L'itinéraire de substitution proposé pour les véhicules légers est très dangereux et les poids lourds n'ont plus d'autre solution que d'emprunter la RD 679.

Il est donc très urgent que les travaux en cours soient achevés le plus rapidement possible et en tout état de cause avant la saison estivale pour ne pas pénaliser l'économie du Cézallier déjà en souffrance pour de multiples raisons.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Insiste fortement pour que le Département du CANTAL, maître d'ouvrage des travaux en cours sur la RD 679 entre MARCENAT et CONDAT, et l'entreprise MARQUET chargée de la réalisation des dits travaux, mettent en oeuvre tous les moyens pour que les travaux soient réalisés avant la période estivale. mettent en oeuvre tous les moyens pour que les travaux soient réalisés avant la période estivale.

Assistaient à la réunion : M. VERDIER (Landeyrat), MME VEYROND (Allanche), M M. MAGE(Condat), FROSIO (Saint Saturnin), TRONCHE (Peyrusse), CHABRIER (Séjour), BONHOMME et LENEGRE (Montboudif), MARTIN (Saint Bonnet de Condat), RAYNAUD (Charmensac), RONGIER (Joursac), LESCURE (Pradiers), PALLUT Maurice (Chanterelle), MMES. PONCHET PASSEMARD et CHARBONNIER (Marcenat), MAGE (Montgreleix), Mme ROMAIN GAUTHIER (Vèze), MM..GENEIX (Vernols)et TOURVIEILLE (Sainte Anastasie),

Etaient excusés : MM. FOURNAL et LEOTY (Allanche), CROUZY (Lugarde), PALLUT Christophe et MMES BRIANT et BOUGRAT(Condat)

Assistait également à la réunion :